



Licenciement bien legal ?

Par **pmarie2**, le **23/07/2013 à 11:43**

bonjour rnrnje viens tout juste de recevoir ma lettre de licenciement pour cause réelle et sérieuse. rnrnj'ai eu un entretien préalable le 01/07/13 où les faits reprochés m'ont été exposés. la moitié était fautive et infondée mais plusieurs collègues se sont mis contre moi. donc ça était leurs paroles contre moi. autant dire que ça n'avait pas de poids. rnrnje travaille dans le milieu médical, je suis infirmière. il m'a été reproché lors de mon entretien de ne pas avoir fait appel à l'ensemble du personnel de la clinique lorsqu'un patient a fait un arrêt cardio-respiratoire. hors, lorsque cela s'est passé, j'ai tout de suite appelé l'anesthésiste qui est venu dans les 5 min ainsi que ma collègue infirmière. rnrnj'ai fait des transmissions écrites informatiques à ce sujet. rnrn aucun fait ne m'a été reproché sur mes compétences professionnelles étant donné que la vie du patient a été sauvée du fait de la rapidité de la prise en charge de la réanimation cardio-respiratoire. cela a été clairement formulé par la direction devant délégué du personnel. rnrnhors à ce jour, je reçois ma lettre de licenciement où il m'est reproché d'avoir attendu une heure avant d'appeler quelqu'un pour attaquer la réa mettant en danger la vie du patient ! ce qui ne fut pas du tout le cas ! de plus la date indiquée dans le courrier de licenciement est fautive. le jour indiqué j'étais en repos !!! cela s'étant déroulé la veille ! rnrnrndonc plusieurs questions me trottent : rnrn- mon employeur a-t-il le droit de me virer pour des choses totalement fausses avec erreur de date ? rnrn- il est précisé sur ma lettre que je suis dispensée d'effectuer mon préavis. mais pas de durée indiquée concernant le délai. est-ce légal ? pour info cela fait 2 ans et demi que je suis dans cette clinique. rnrn- j'ai posé des vacances en août (prévu depuis début d'année). mes congés payés seront-ils déduits de mon solde de tout compte ? rnrn- j'ai plus de 36h de RTT à prendre me seront-ils payés ? ou est-ce perdu ? rnrnrnmerci à tous pour vos réponses. rnrnje vous cache pas que cela fait 10 ans que je travaille. et qu'une chose pareille c'est la première fois que cela m'arrive et suis assez blessée. surtout quand je lis ce courrier totalement faux ! rnrnau plaisir de lire vos réponses, rnrnCéline

Par **moisse**, le **23/07/2013** à **15:06**

Bonjour,
Je suppose qu'il existe des procédures et des enregistrements.
Dès lors devant le conseil des prudhommes vous demanderez aux juges la production de ces documents qui semblent vous mettre hors de cause.
Pour le reste : vous êtes dispensée de préavis, celui-ci vous sera payé avec vos congés, vos RTT et votre DIF.

Par **pmarie2**, le **23/07/2013** à **15:14**

bonjour Moisse et merci pour votre réponse rapide.
oui j'ai aucun doute sur ce qu'il s'est passé sachant qu'il y a des traces écrites informatisées et des témoins.
je voulais savoir aussi si la durée du préavis doit être obligatoirement indiquée sur la lettre de licenciement ? car au final je ne sais pas quand je suis réellement licenciée.

Par **moisse**, le **24/07/2013** à **07:24**

Depuis que vous avez reçu la lettre de licenciement, à sa première présentation.